

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE N° 2018-DG-DS28-0001

Portant modification de la décision N° 2017-DG-DS28-0002 en date du 5 décembre 2017

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale;

Vu le code du travail;

Vu le code de la défense :

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé; Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016 ;

Vu la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2018-DG-DS-0003 en date du 29 mars 2018,

Vu le courrier en date du 23 mars 2018 retenant la candidature de M. Gerald NAULET pour le poste de responsable du pôle offre sanitaire et médico-sociale à la délégation départementale d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} avril 2018,

DECIDE

Article 1er: La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis GELEZ, en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le territoire d'Eure-et-Loir à l'effet de signer les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et <u>précisés dans l'annexe 1</u>.

<u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Elodie AUSTRUY, ingénieure du génie sanitaire et responsable du pôle santé publique et environnementale.

<u>Article 3</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ et de Madame Elodie AUSTRUY, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Gérald NAULET, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale et responsable du pôle offre sanitaire et médico-sociale.

Article 4: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Elodie AUSTRUY, de Monsieur Gérald NAULET, la délégation de signature sera exercée par Madame Bérengère PÉRON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale.

<u>Article 5</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Elodie AUSTRUY, de Monsieur Gérald NAULET et de Mme Bérengère PÉRON, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Baptiste GROFF, ingénieur d'études sanitaires.

<u>Article 6</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Elodie AUSTRUY, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Monsieur Baptiste GROFF, la délégation de signature sera exercée par Mme Aurélie LE QUEMENT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale.

<u>Article 7</u>: La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Orléans, le 3 avril 2018

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Anne BOUYGARD

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au délégué départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
DOMECTICS / Translation	Domaines transversaux
Instances de l'ARS	Courriers relatifs au secrétariat de la conférence de territoire Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
	Veille et sécurité sanitaires
Veille, sécurité et polices sanitaires	Information sans délai du préfet de tout évènement sanitaire présentant un risque pour la santé Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
	Prévention et promotion de la santé
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
	Offre de soins et gestion du risque
Fonctionnement des établissements publics de santé	Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Tutelle et contrôle de légalité sur les actes

	4.4	
Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres	
	établissements que ceux figurant à l'annexe 2.	
	Courriers d'accompagnement de ces arrêtés aux établissements,	
	documents explicatifs des mesures prises.	
	Notification des tarifs journaliers de prestations aux	
	établissements publics de santé	
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière	
Démographie médicale	Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins	
	libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM,	
	COSCOM, COTRAM, CSTM)	
Offre médico-sociale		
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du	
	PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable	
,	Courrier d'autorisation de mise en fonctionnement des	
	établissements social et médico-social (ESMS) suite à avis	
	favorable de la visite de conformité	
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et	
	services dans le cadre de la procédure contradictoire	
47	Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant	
	d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de	
	1'Etat	
	Contrôle et approbation des documents budgétaires	
	Affectation des résultats constatés au compte administratif	
	Décisions individuelles	
Personnels de direction	Evaluation des personnels de direction des établissements publics	
des établissements	autres que ceux figurant à l'annexe 2	
publics	Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels	
	de direction des établissements publics	
	Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements	
	publics autres que ceux figurant à l'annexe 2	
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles	
	d'auxiliaires médicaux	
	Agrément des sociétés d'exercice libéral	
	Autorisation de remplacement d'un infirmier libéral	
	Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation	
	d'enregistrement	
	Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger	
	Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires	
	Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux	
	transports sanitaires	
	Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS)	
	Ouverture de l'examen pour l'obtention du certificat de capacité	
	pour effectuer les prélèvements sanguins	
	Transports de corps, gestion des certificats de décès	
	Composition du conseil technique des Instituts de Formation	
	d'Aides-soignants	
	Autorisation d'un infirmier à exercer sur un lieu secondaire	
Comité médical des	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif	
	Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des	
praticiens	praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel	
	praticions nospitanters exerçant a temps piem ou a temps partier	

Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des
raisons thérapeutiques

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département d'Eure-et-	Centre hospitalier Louis Pasteur à Chartres
Loir	Centre hospitalier Victor Jousselin à Dreux
7	Centre hospitalier à Châteaudun
	Centre hospitalier à Nogent le Rotrou
	Centre hospitalier spécialisé Henry Ey à Bonneval